

**MAIRIE de SAUVERNY**

01220 SAUVERNY

Tél. 04.50.41.18.15 - Fax 04.50.42.77.10  
e.mail : mairie.sauverny@cc-pays-de-gex.fr

**A R R Ê T É Déneigement**

n° 2017-10-03

Le Maire de la Commune de Sauverny,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-2,  
VU le Code de la Route et notamment l'article R417-10,  
VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5,

**CONSIDERANT que le stationnement des véhicules sur la voie publique fait obstacle à l'efficacité du déblaiement des neiges et à l'intervention des engins.**

**A R R Ê T E**

**Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature est interdit de 0 h 00 à 9 h 00, du 01 novembre 2017 au 31 mars 2018, sur les voies de circulation, les rues et lieux suivants :**

- Route et Place de la Mairie
- Chemin de la Craz
- Route de la Douane
- Route de l'Eglise
- Chemin du Moulin
- Chemin des Pommerets
- Chemin de la Versoix
- Chemin et Impasse de la Vigne au Chat
- Route de la Vie Borgne
- Chemin de Villars Dame
- Les lotissements des Colombes, Les Fauvettes, Les Grives, Les Mésanges, Les Passereaux, les Roches, les Roitelets, les Pralets.
- Rues et voies des lotissements : la Fontaine – la Versoix – les Choulets – les Pommerets – la Vigne au Chat – les Gelées – les Poncettes – les Hauts de Sauverny.

**Article 2 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Chef de l'agence routière et technique Bellegarde Pays de Gex
- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Ain à BOURG en BRESSE,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Ornex
- Monsieur le garde-champêtre de Sauverny/Versonnex

chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Sauverny le 30 octobre 2017



Le Maire,  
Isabelle HENNIQUAU